



**HYGIÈNE & SÉCURITÉ DU TRAVAIL**  
E-mail rédaction : revue.hst@inrs.fr  
Site Web : www.hst.fr

**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION**  
**Stéphane Pimbert**  
Directeur général de l'INRS

**ÉQUIPE DE RÉDACTION**

**Antoine Bondéelle**  
Rédacteur en chef, INRS  
**Patricia Bernard**  
Rédactrice en chef adjointe, INRS  
**Aline Marcelin (INRS),**  
**Taina Grastilleur, Maud Foutieau**  
Corrections, secrétariat de rédaction  
**Amélie Lemaire (INRS),**  
**Nathalie Florczak**  
Maquettes et infographies  
**Nadia Bouda**  
Iconographe, INRS  
**Sandrine Voulyzé**  
Chargée de fabrication, INRS

**COMITÉ ÉDITORIAL**

**Agnès Aublet-Cuvelier**  
Direction des Études et recherches,  
INRS  
**Patricia Bernard,**  
**Antoine Bondéelle**  
Équipe de rédaction, INRS  
**Séverine Brunet**  
Directrice des Applications, INRS  
**Louis Laurent**  
Directeur des Études et recherche,  
INRS  
**Jean-Pierre Leclerc**  
Chef du département Ingénierie  
des procédés, INRS  
**Fahima Lekhchine**  
Chef du département Information  
et communication, INRS  
**Jérôme Triolet**  
Chef du département Expertise  
et conseil technique, INRS  
**Delphine Vaudoux**  
Responsable du pôle Publications  
périodiques, INRS

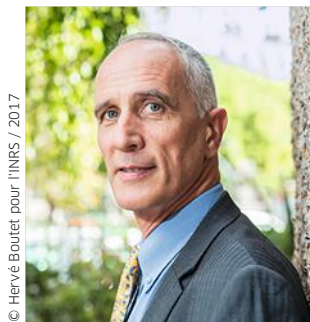
**ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO :**

Jacques Balzer, François Blanchard,  
Marc Bury, Laurence Capitaine,  
Patrick Chevret, Laetitia Dablang,  
Alain Delage, Sophie Deleys,  
Emmanuel Deparis,  
Christophe Desplat, Laurent Desprez,  
Julie Dréano, Andrea Émili,  
Williams Estève, Nicolas Fauvel,  
Odile Frantz, Bruno Galland,  
Virginie Govaere, Michel Héry,  
Mathieu Hocquelet,  
Agence Khuan+Ktron, Patrick Laine,  
Véronique Lamblin, Sylvie Leclercq,  
Marc Malenfer, Virginie Matera,  
Gérard Moutche, Philippe Robart,  
Barbara Savary, Bertrand Tinoco,  
Nicolas Trompette, Éric Veretout,  
Jean-Christophe Visier,  
Lièn Wioland,  
et le pôle Information juridique.

Photo de couverture :  
© Guillaume J. Plisson  
pour l'INRS/2017

# L'édito de...

**PATRICK LAINE**, responsable du pôle Équipements de travail et risques physiques,  
département Expertise et conseil technique, INRS



© Hervé Boutet pour l'INRS / 2017

Le développement du secteur de la logistique est tel qu'il devient l'un de ceux employant le plus de personnes en France. Il se caractérise par une sinistralité importante. Ses salariés sont plus souvent et plus gravement accidentés que la moyenne des travailleurs, tous secteurs confondus. Les manutentions manuelles et le port de charges sont les premières causes d'accidents du travail (lumbagos, sciatiques, heurts, coupures...), devant les accidents de plain-pied et ceux liés à l'utilisation d'engins mécaniques. Quand le travail se déroule sous contrainte de temps et/ou dans des organisations non conçues pour tenir compte des conditions d'exercice, il s'accompagne notamment de gestes répétitifs et/ou de positions de travail

contraignantes, qui sont des facteurs de TMS. Le travail dans le froid, le stress sont aussi des facteurs favorisant les risques. En contribuant à l'intensification du travail et à la réduction des marges de manœuvre, la numérisation et l'automatisation des entrepôts logistiques peuvent aussi favoriser le développement de risques d'atteinte à la santé psychique.

Ce secteur présente par ailleurs des spécificités à prendre en compte. Les marchandises peuvent transiter par différentes plateformes logistiques et être acheminées par diverses entreprises de transport. La multiplicité des acteurs (clients, fournisseurs, donneurs d'ordre, sous-traitants) et des contraintes (temporelles, réglementaires...) rend nécessaire la coordination des actions de

prévention. Ces actions relèvent de la volonté des acteurs et doivent s'envisager dans une démarche globale. Il convient en complément d'informer et de former les salariés. Le dossier consacré à ce secteur présente plusieurs études et propose des réponses aux questions de prévention. Après un rappel sur les mutations importantes qu'a connues la logistique,

**« Les salariés (du secteur logistique) sont plus souvent et plus gravement accidentés que la moyenne des autres travailleurs, tous secteurs d'activité confondus. »**

il détaille les principales données de sinistralité et consacre un article à la « logistique urbaine ». Des solutions techniques pouvant accompagner la conception et/ou l'évolution d'un entrepôt logistique sont présentées. Un entretien avec le directeur d'un pôle d'excellence logistique offre des pistes de réflexions. Enfin, un retour d'expérience sur les conséquences de la crise sanitaire provoquée par la pandémie de la Covid-19 est proposé.